

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	28

Séance du 10 MAI 2022

L'an deux mille vingt et deux le mardi dix mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX Premier Adjoint au Maire.

Présents : M Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Karine GATIBELZA ; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M Christian RADBLOU ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI ; Mme Annick ABELA ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT
M. Florent TREIL par M. José TORIBIO

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M Yvon COMBES ; Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Sonia MERCADIER ;

Date de la convocation**04 mai 2022****Date d'affichage de la délibération**

Adoptée par 22 voix pour 6 abstentions (M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI ; Mme Annick ABELA)

DELIBERATION N°2022/05/53**DELIBERATION DESIGNANT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE
APPEL DU 18 JUIN DE LAMENTIN**

Le conseil d'administration qui est l'organe délibératif du collège exerce différentes attributions parmi lesquelles :

- L'adoption du budget et du compte financier de l'établissement
- L'adoption du projet d'établissement
- L'adoption du règlement intérieur
- La fixation des règles d'organisation de l'établissement

Il délibère notamment sur les principes de choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques, les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie et les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité.

En vertu des dispositions du décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du Code de l'Education (article R421-14 et R 421-33), le conseil d'administration du collège comprend un représentant de la commune où est implanté l'établissement.

Ces représentants sont désignés en son sein par le conseil municipal à la suite de chaque renouvellement partiel ou total.

Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

Celui-ci siège au conseil d'administration en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration au collège appel du 18 juin.

Titulaires

- Jacqueline BELFORT

Suppléants

- Gladys BURAT

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De désigner les membres suivants pour siéger au Conseil d'administration du Collège Appel du 18 juin du Lamentin.

Titulaires

- Jacqueline BELFORT

Suppléants

- Gladys BURAT

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 22 voix pour 6 abstentions (M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA)

Pour extrait conforme rendu exécutoire,

Le Président

Ephrem GLORIEUX

